

AFFAIRE N° 12. - Cession au Département de l'ex-terrain LUC, situé à SAINTE CLOTILDE, en vue de l'implantation de l'Annexe de l'Ecole Normale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs Et Chers Collègues,

Le 22 Octobre dernier, s'est tenue, à la Préfecture, une séance de travail qui avait pour but de déterminer l'implantation de l'annexe de l'Ecole Normale dont la construction a été prévue initialement à Belle-Pierre.

Le changement du terrain d'assiette se justifie pour plusieurs raisons dont la principale est la suivante : la nature accidentée du terrain situé à BELLEPIERRE rend nécessaire d'importantes travaux d'adaptation qui entraînent une augmentation notable du coût du projet.

Par contre, d'autres motifs militent en faveur de l'implantation de cet établissement dans la Cité Satellite du Chaudron, secteur d'urbanisation accélérée et où les écoles actuelles sont insuffisantes. De plus, les terrains ne nécessitent pas de travaux d'adaptation importants. Enfin, il serait intéressant de faire profiter une population peu favorisée d'un équipement scolaire exceptionnel et de maîtres compétents.

Le choix ayant été fait quant à l'implantation de l'annexe de l'Ecole Normale, j'ai proposé le terrain LUC que nous venons d'acquérir et qui conviendrait le mieux à l'opération envisagée.

Ce terrain pourrait être cédé au Département au prix coûtant, soit pour la somme de 17 360 540 Frs CFA, se décomposant comme suit :

- terrain	17 020 000 Frs CFA
- honoraires notaire	340 540 Frs CFA
TOTAL	17 360 540 Frs CFA

Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer pour ce qui concerne :

- l'implantation de cet établissement à Sainte Clotilde ;
- la cession de l'ex-terrain LUC au Département pour la somme de : 17 360 540 Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

L'Ecole Normale possédait des crédits et, devant s'étendre, projetait de construire une école à proximité de l'école actuelle. Elle n'a pas trouvé de terrain. L'Ecole Normale a donc recherché un autre terrain. L'inspecteur ROUBAUD et moi-même désirions que cette école soit implantée dans un milieu social défavorisé, là où les futurs enseignants trouveraient des élèves difficiles à manier, et non pas dans un milieu aisé. Cette première raison était la plus valable. Ce serait également une école supplémentaire dans ce coin de Sainte Clotilde où elles manquent. Nous n'avons pas cédé un terrain où une école aurait des chances d'être programmée incessamment, mais un terrain où nous avions peu de chance de construire une école avant deux ou trois ans. Le terrain LUC se trouve, en allant vers Gillet, juste après le carrefour de Sainte Clotilde, entre le Chemin Lacroix et le Chemin Sāvaganey. Nous l'avons acheté en prévision d'un futur groupe scolaire.

Nous avons là l'occasion de construire une école immédiatement. Elle sera annexée à l'Ecole Normale, mais notre condition est qu'elle accueille des élèves du secteur et relevant de l'enseignement primaire.

Autrement, nous ne vendons pas le terrain.

M. TESSIER. - J'aime à penser que ce vœu ne sera pas un vœu pieux.

LE MAIRE. - La vente du terrain se fait sous cette condition.

M. TESSIER. - Si par la suite les locaux étaient affectés à autre chose, nous n'y pourrions rien.

LE MAIRE. - Nous pourrions réclamer l'équivalent.

M. FONTAINE. - Est-ce qu'il y a une relation entre la construction de cette école et la disparition de l'Ecole d'Application Filles.?

LE MAIRE. - Absolument pas. Il n'est pas question que l'Ecole d'Application Filles disparaisse. Maintenant, certains enseignants, qui se trouvent bien à l'Ecole d'Application Filles, craignent d'être affectés, à la création du bâtiment, à l'annexe de l'Ecole Normale.

Mme ROCHER. - Cette annexe sera financée par l'Ecole Normale

LE MAIRE. - Nous vendons le terrain à l'Ecole Normale.

M. GERARD. - Il faut noter qu'en leur vendant le terrain, au prix d'achat, nous apportons une aide à l'Education Nationale, car les terrains ont doublé leurs prix en deux ans.

M. ERIC BOYER. - Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu faire respecter les secteurs scolaires, je ne vois pas pourquoi nous pourrions faire respecter la condition que les élèves soient du secteur et relèvent de l'enseignement primaire.

LE MAIRE. - Le recrutement se fera localement.

M. LAURET. - De quelle importance sera cette école ?

LE MAIRE. - De 20 classes.

M. LAURET. - Ce sera donc une école mixte.

LE MAIRE. - Je le pense. C'est quelque chose d'intérieur à l'Education Nationale. Nous, nous exigeons simplement que ce soit une école primaire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité sous réserve que cette école accueille des élèves du secteur et relevant de l'enseignement primaire.

Approuvé
Saint-Jeans, le 10 Février 1972
Pour le Maire
Le Secrétaire Général p.i.
Signé: B. Gaudet

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesjeu